#10

Altyor

Politique
Achats durables

Responsabilité sociétale des entreprises

1. OBJECTIF

Altyor reconnaît que les types de produits et de services qu'elle achète ont des impacts inhérents sur la société, la santé humaine, l'environnement et l'économie, et qu'elle doit prendre des décisions d'achat qui incarnent l'engagement d'Altyor envers le développement durable tout en se conformant aux réglementations nationales et internationales.

Cette politique d'achat durable a pour but de :

- Communiquer l'engagement d'Altyor en matière d'approvisionnement durable à ses employés, ses fournisseurs et l'écosystème dans lequel elle opère.

- Compléter et soutenir la mise en œuvre des engagements et des politiques de développement durable d'Altyor.

- Fournir des conseils de mise en œuvre

- Permettre aux employés d'innover et de faire preuve de leadership en prenant en compte les avantages de la durabilité lors de la prise de décisions d'achat.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les achats. Cette politique couvre tous les aspects de la durabilité : éthique des affaires, environnement, travail et droits de l'homme, développement communautaire.

3. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Altyor alignera ses décisions d'achat sur son engagement à protéger l'environnement et la société. Altyor donnera la préférence à l'achat de biens et de services qui ont moins d'impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement.

Altyor dispose d'un ensemble de conditions qui s'appliquent à tous les fournisseurs :

- Les fournisseurs doivent respecter et adhérer à toutes les lois environnementales applicables dans les pays/juridictions respectifs.

- Les fournisseurs doivent prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, comme la conservation des ressources naturelles non renouvelables (réduction de la consommation d'énergie et d'eau, gestion et élimination responsables des déchets, réduction des gaz à effet de serre et autres émissions nuisibles à l'environnement).

- Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois internationales et nationales pertinentes concernant les pratiques commerciales éthiques.

- Les fournisseurs doivent s'assurer que l'esclavage, le trafic d'êtres humains et la corruption n'ont pas lieu dans leurs chaînes d'approvisionnement et dans toute partie de leurs activités.

- Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables en matière de droits de l'homme, conformément aux principes de l'Organisation internationale du travail et de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.

- Les fournisseurs doivent interdire la discrimination et le harcèlement illégaux afin de fournir un environnement de travail sûr et inclusif.

- Les fournisseurs doivent fournir aux employés un salaire minimum vital.

Altyor s'engage envers ses fournisseurs à ce qui suit :

- Nous traiterons les fournisseurs de manière équitable, notamment en respectant toutes les législations applicables.

- Nous donnerons la priorité aux fournisseurs qui peuvent démontrer qu'ils ont intégré des conditions similaires dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.

4. SÉLECTION DES FOURNISSEURS

Altyor prendra les mesures appropriées, y compris la réévaluation des relations avec le fournisseur, si ce dernier ne possède pas ou ne souhaite pas entamer une démarche d'amélioration de son activité selon les conditions de l'article 3.

5. ÉVALUATION ET CONTRÔLE CONTINUS DES FOURNISSEURS

Altyor s'assurera que tous ses fournisseurs signent son Code de Conduite (SRMA).

6. SOUTIEN AUX FOURNISSEURS

Afin d'aider les fournisseurs à améliorer leurs pratiques, Altyor s'engage à fournir une revue annuelle de l'activité des fournisseurs où les domaines d'amélioration seront discutés conjointement.

7. NON-RESPECT DE CETTE POLITIQUE

Le formulaire d'alerte accessible via https://altyor.fr/engagements-rse/ est ouvert à toutes les parties prenantes externes, y compris les fournisseurs et les partenaires commerciaux. Elle peut être utilisée pour signaler toute violation de cette politique, des lois locales ou toute autre question grave.

En cas de violation des lois locales ou d'allégations ouvertes contre nos fournisseurs, nous romprons immédiatement le contrat.

8. RESPONSABILITÉ

Le comité RSE est responsable de la définition de la politique d'achat durable. Le département Supply Chain est responsable de sa bonne application.

Altyor s'engage à développer les compétences des acheteurs sur l'évaluation de l'impact environnemental et social. Une formation interne sur les achats durables est obligatoire pour tous les acheteurs afin de garantir la bonne application du contenu de cette politique dans leurs missions.

9. COMMUNICATION

La présente politique est communiquée chaque année à tous les employés par le biais des canaux habituels de l'entreprise, y compris les règles internes et l'intranet de l'entreprise, et est présentée à tous les nouveaux employés lors de leur intégration.

La politique est également distribuée aux parties prenantes externes et est disponible sur le site web d'Altyor.

10. CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter Laurent Moskoteoc lmoskoteoc@altyor.com ou envoyer un e-mail à contact@altyor.com.

11. TABLEAU D'HISTORIQUE DES RÉVISIONS

La présente politique est révisée chaque année ou en cas de changement de la politique gouvernementale connexe ou de changements importants dans les activités de l'entreprise.

Cette politique a été approuvée pour la dernière fois le 3 janvier 2023 par Yanis Cottard, Président du Groupe Altyor.

Version de la politique	Description de la modification
A	N/A